



## Compte rendu du Comité National Action Sociale (CNAS) du jeudi 9 février 2012

### **Didier Alaïme Secrétaire général de la CGT-Culture a fait une intervention liminaire**

Le CNAS est une instance nationale aussi importante que les Comités techniques ou les comités d'hygiène de sécurité et des conditions de travail ; il est donc important

- que la durée de la réunion soit prévue sur la journée pour un réel échange entre les partenaires.
- que le CNAS sur le bilan social soit convoqué en juin et non en juillet pendant les vacances.
- que les groupes de travail sur l'évolution de l'action sociale et des ses prestations initiés par la CGT se tiennent rapidement.
- que le budget de l'action sociale soit, à minima, sanctuarisé.

Il rappelle également l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983, qui prévoit que les fonctionnaires participent à la définition et à la gestion de l'action sociale dont ils bénéficient ou qu'ils organisent.

#### • **Logements de fonction :**

Un groupe de travail sur les logements a été réuni, suite à l'évolution de la réglementation sur les logements patrimoniaux. Ce projet de réforme du ministère des finances vise à la suppression des logements occupés pour Utilité de Service (US) pour les remplacer par des Conventions d'occupation précaire (COP), dont les loyers plus élevés, restent cependant inférieurs de 10 à 15% à ceux du marché.

Compte tenu de la spécificité du ministère de la culture et de ses établissements, le ministère souhaite accompagner la transformation des US en COP en y introduisant des astreintes, ce qui impliquerait une baisse de loyer supplémentaire ; ainsi le montant des loyers équivaldrait pratiquement à ceux actuellement pratiqués en US.

Il y aurait donc 3 catégories de logements : NAS , COP avec astreintes et COP.

Cette position défendue par le ministère de la culture a rencontré l'adhésion d'autres ministères. L'arbitrage du ministère des finances devrait être rendu en juillet 2012.

En fonction des évolutions réglementaires, le groupe de travail en assurera le suivi.

Toutefois le ministère a attiré l'attention de France-Domains sur le paradoxe que constituerait l'obligation pour certains agents de quitter les logements situés dans les Monuments historiques et qui se traduirait par la dégradation de la sécurité de ces monuments, des logements eux-mêmes, puisque ceux-ci ne peuvent être ni vendus, ni occupés par des personnes extérieures au service pour des raisons de sécurité et de protection des sites.

#### • **Logements sociaux :**

Les besoins des personnels sont réels, trop souvent insatisfaits et risquent de s'aggraver du fait du changement de la réglementation sur les logements de fonction.

Sur notre demande le ministère s'est engagé à examiner la situation sociale de chaque agent logé en US et en grande difficulté sociale.

Une information est donnée par le ministère sur le projet de parc de logements sociaux à BUC (Versailles) et à Bastille et sur leur recherche active d'immeuble pour la création de logements sociaux.

La Cgt-Culture:

- est intervenue sur l'absence de logements sociaux prévue autour du nouveau centre des Archives de Pierrefitte et demande un engagement sur la recherche de logements auprès de bailleurs sociaux et des collectivités territoriales.

- s'indigne des montants de loyers proposés dans le XV<sup>e</sup> arrondissement, 950 à 1000€, ce qui les réserve à des agents disposant de revenus de plus de 3000€ mensuels.
- déplore l'absence de réunion de la Commission d'attribution de logements sociaux (CALS) depuis 2 ans. En séance l'administration indique qu'elle en prévoit une très prochainement.
- demande le suivi fin du parc de logements réservés par le ministère de la culture par l'utilisation d'un logiciel de gestion permettant une mes en relation plus raide des demandes et des offres. Le Bureau des affaires sociales signale que : *les agents devraient impérativement informer le ministère de leur départ du logement social attribué par le ministère de la culture.*

En effet la cellule logement du Bureau de l'action sociale passe des conventions avec les bailleurs sociaux et les services de la préfecture et réserve des logements pour une durée déterminée qui ouvre droit à la désignation successive de locataires pendant la durée de cette réservation. Si des agents quittent leur logement social sans en informer le ministère celui-ci ne peut proposer d'autres locataires et peut perdre son droit sur le logement.

Il a été aussi évoqué la nécessité d'une offre **diversifiée** pour les différentes catégories de personnel.

- **Mutualisation des services sociaux en région**

Une convention a été signée en 2009 avec le ministère de l'intérieur pour assurer la mutualisation du service des assistantes sociales en régions.

La Cgt-Culture avait attiré l'attention du ministère sur le périmètre réduit de cet accord, car il excluait les Etablissements Publics Administratifs et leurs contractuels en région. L'extension de cet accord au CMN et à l'INRAP avait alors été demandé.

Depuis janvier 2010 le ministère a, à plusieurs reprises demandé la cartographie des effectifs du CMN en région, afin d'évaluer la charge de travail supplémentaire pour les assistantes sociales de l'Intérieur .

Cette demande plusieurs fois relayée auprès de la direction CMN par le SNMH-CGT, Syndicat des personnels du CMN, n'a jamais reçu de réponse. Il aura fallu qu'un événement gravissime se produise au sein d'un monument, en août 2011 soit 1 an1/2 plus tard, pour qu'enfin la direction du CMN daigne répondre....Malheureusement bien trop tard !

Depuis cet événement *la création d'un véritable réseau d'assistantes sociales sur tout le territoire* est présentée par le CMN comme une mesure destinée à remédier à la souffrance au travail présente actuellement dans l'établissement, alors même que le ministère de l'intérieur a notifié son impossibilité de prise en charge, à la fois pour des raisons de réorganisation de l'état en région, et aussi pour l'absence de dialogue et de suivi entre les services du CMN et les assistantes sociales en région.

**Exceptionnellement, les service sociaux du ministère de l'intérieur pourront être saisis ponctuellement sur des situations d'urgence.**

La Cgt-Culture a salué l'investissement du Bureau des Affaires Sociales et de la Prévention, au travers de son responsable, pour toute l'aide apportée dans ce dossier.

Monsieur Miles secrétaire général adjoint du Ministère, s'est engagé à demander à la Présidence du CMN quelle politique sociale elle comptait réellement mettre en place pour les agents du CMN .

- **L'action sociale dans les EP, (établissements publics)**

Une enquête avec questionnaire commun a été adressée à tous les EP sur leur politique sociale et les prestations délivrées.

Au travers du dépliant-plaquette « **ACTION SOCIALE 2012** » édité par le bureau des affaires sociales, des préconisations ont été adressées à l'ensemble des établissements pour un **alignement à minima** des prestations sur celles du ministère.

La Cgt a souligné la disparité accrue de l'action sociale entre les établissements publics et a demandé que les assistantes sociales des EP participent aux groupes de travail issus du CNAS.

- Concernant les secours (aide financière non remboursable) les établissements publics à faible effectif n'ayant pas d'assistante sociale peuvent s'adresser à celles du bureau des

affaires sociales, pour une analyse financière et sociale de dossiers individuels. La mise en paiement des décisions de la commission de secours reviendra par contre aux EP.

- Le ministère a réaffirmé la priorité donnée à la **restauration collective** malgré la demande renouvelée de tickets restaurants pour les agents d'état.
- **L'évolution de la composition de la cellule familiale** et ses impacts sur les prestations du ministère fera l'objet d'un groupe de travail en mai.
- **L'aide aux frais de scolarité** : dans le cas d'une garde alternée, seule la moitié de la prestation était versée à l'agent du ministère. Cette prestation sera dorénavant versée intégralement à l'agent sur présentation du jugement de garde.
- « **Carte culture** » : la Cgt déplore les restrictions d'attribution définies par des critères de délivrance - seuils d'un nombre d'heures travaillées, durée du contrat, Ministère comme employeur principal - et affirme que ces critères auraient du être débattus en séance du CNAS. L'administration décide l'abandon du seuil horaire mensuel de 80 h et laisse au chef d'établissement la décision de la délivrance de la carte culture. Les agents peuvent cependant contacter le Bureau des affaires sociales en cas de refus de la part de leur établissement.
- **Sous effectifs au BASP** : nous attendons toujours :
  - 1 médecin, 2 infirmières, 1 conseiller technique en Action sociale avec une mission de coordination et d'homogénéisation de l'action sociale dans les EP, 1 secrétaire.L'administration réaffirme sa priorité de recrutement va au service médical, médecin et infirmières ; viendra ensuite le conseiller technique.

La Cgt demande qu'un organigramme nominatif du BASP soit communiqué aux membres du CNAS et déplore la politique de priorisation, gestion de la pénurie due à la RGPP.

- **Le site Sémaphore** a été réactualisé. Les agents des EP qui n'y ont pas d'accès nominatif peuvent demander au ministère un identifiant intranet .
- **Subventions aux associations** :
  - Toutes les demandes ont été satisfaites.
  - Souhait unanime des membres du CNAS, d'étendre l'expérimentation de l'association de la DRAC Rhône-Alpes, en rétablissant l'équité d'accès aux voyages par l'application de taux de subventionnement différenciés en liens avec les ressources.
  - La journée des Présidents aura lieu les :1,2,3 juin 2012 en Franche-Comté.
  - Alors même que le bénévolat est réaffirmé comme le fondement de l'action associative, il est convenu que les heures de décharge pour en assurer le bon fonctionnement sont nettement insuffisantes. La Cgt demande un quota d'heures supplémentaires de décharge, en soulignant par ailleurs que trop souvent « les dirigeants d'association sont déchargés de temps mais pas de travail ». Elle s'oppose à la tentation d'externalisation par recours à des embauches de salariés puisque, loin de soulager les bénévoles, les responsabilités d'employeurs viennent au contraire s'ajouter à celles qui sont déjà les leurs. Unanimité du CNAS sur cette revendication. Il est décidé que les groupes de travail du CNAS devront réfléchir à de nouveaux critères d'attribution de décharges supplémentaires.
  - Engagement pris du Secrétaire général adjoint de travailler conjointement avec le BASP sur le déménagement de l'association du CAP.
  - AAS : si le loyer budgétaire demandé pour l'installation aux Bons Enfants dépassait celui des anciens locaux, le ministère s'engage à le compenser intégralement dans le montant de la subvention.
- Enfin en réponse à la demande de la CGT-Culture de ne pas faire peser les baisses budgétaires sur le budget de l'action sociale, Christopher Miles, Secrétaire général-adjoint du MCC a pris l'engagement que le budget de l'action sociale ne serait touché qu'en dernier lieu... et pas en 1<sup>ère</sup> frappe !

Le prochain CNAS est prévu le lundi 25 juin à 10h.